

Monsieur Vincent Froideval
60310 Laberlière
vincent.froideval@gmail.com
0642319647

Le 9 Avril 2023

Objet : Opposition au projet éolien « Ferme Eolienne Planchette » sur la commune de Crapeaumesnil.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par cette lettre, je marque ma ferme opposition au projet éolien sur le territoire de Crapeaumesnil, nommé « Ferme Eolienne Planchette » dont vous avez la supervision de l'enquête publique.

La technologie éolienne a totalement colonisé et enlaidi notre beau département de l'Oise. Plus largement, la région Picardie a largement été sollicitée par les constructeurs éoliens, créant un véritable sentiment d'encerclement dans beaucoup de villages.

Depuis son lancement, l'éolien a été présenté comme un modèle de développement durable. La technologie était censée nous permettre de réduire nos émissions de dioxyde de carbone. Or, la France étant un pays largement décarboné grâce à la technologie nucléaire, l'initiative s'est révélée inutile. Progressivement, s'enfermant dans le déni, le discours éolien a quitté le domaine de la raison.

Le bilan des 20 dernières années en matière d'éolien est désastreux sur tous les plans, tant sur le côté écologique que sur le côté économique. Non content de nuire à la biodiversité et aux riverains, elles menacent fortement notre modèle énergétique par l'intermittence intrinsèque de la technologie.

Aujourd'hui, grâce à l'effort de nombreux citoyens, la vérité sur l'éolien commence à émerger. De plus en plus de français prennent conscience du leurre que représentent ces machines, résultats des appétits voraces des consortiums éoliens qui ne voient qu'une manière de générer de copieux bénéfices sur le dos d'EDF, par l'ensemble des mécanismes d'obligation d'achat mis en place par le gouvernement, sous l'impulsion de l'Union Européenne.

Afin d'étayer ma position vous trouverez ci-dessous les différents arguments que je souhaite mettre en avant dans mon opposition à ce projet éolien.

Composition

Une éolienne se compose d'un socle, d'un mât en acier, d'une nacelle et de pales. Chaque socle met en jeu l'équivalent d'environ 1000 tonnes de béton et 50 tonnes de ferraille qui condamnent des terres agricoles et qui ne seront a priori jamais démantelés. Le mât en acier constitue la seule ressource recyclable, à condition bien sûr d'avoir les industries pour le recycler, ce qui est de moins en moins le cas en France. En revanche, les pales sont des matériaux composites, mélanges de fibres de verre, de fibres de carbone et de résines polymères. Comme la majorité des matériaux composites, ils sont intrinsèquement difficiles voire impossibles à recycler, c'est pourquoi les pales d'éoliennes en fin de vie sont enterrées, générant une pollution loin d'être négligeable. Enfin, la nacelle contient le rotor et le stator pour générer de l'électricité avec des aimants. Ces aimants sont constitués de terres rares (Néodymes et Dysprosium) parce qu'elles permettent de créer des aimants extrêmement puissants. Chaque éolienne consomme ainsi plusieurs dizaines de kilogrammes de terres rares. Nous sommes aujourd'hui réduits à importer la totalité de ces éléments qui génèrent une pollution sans commune mesure dans les pays où ils sont extraits, dénués de toute norme environnementale. Il est donc tout à fait scandaleux de donner une image verdoyante aux éoliennes simplement parce que l'on a déplacé leur pollution dans d'autres pays, souvent des pays pauvres.

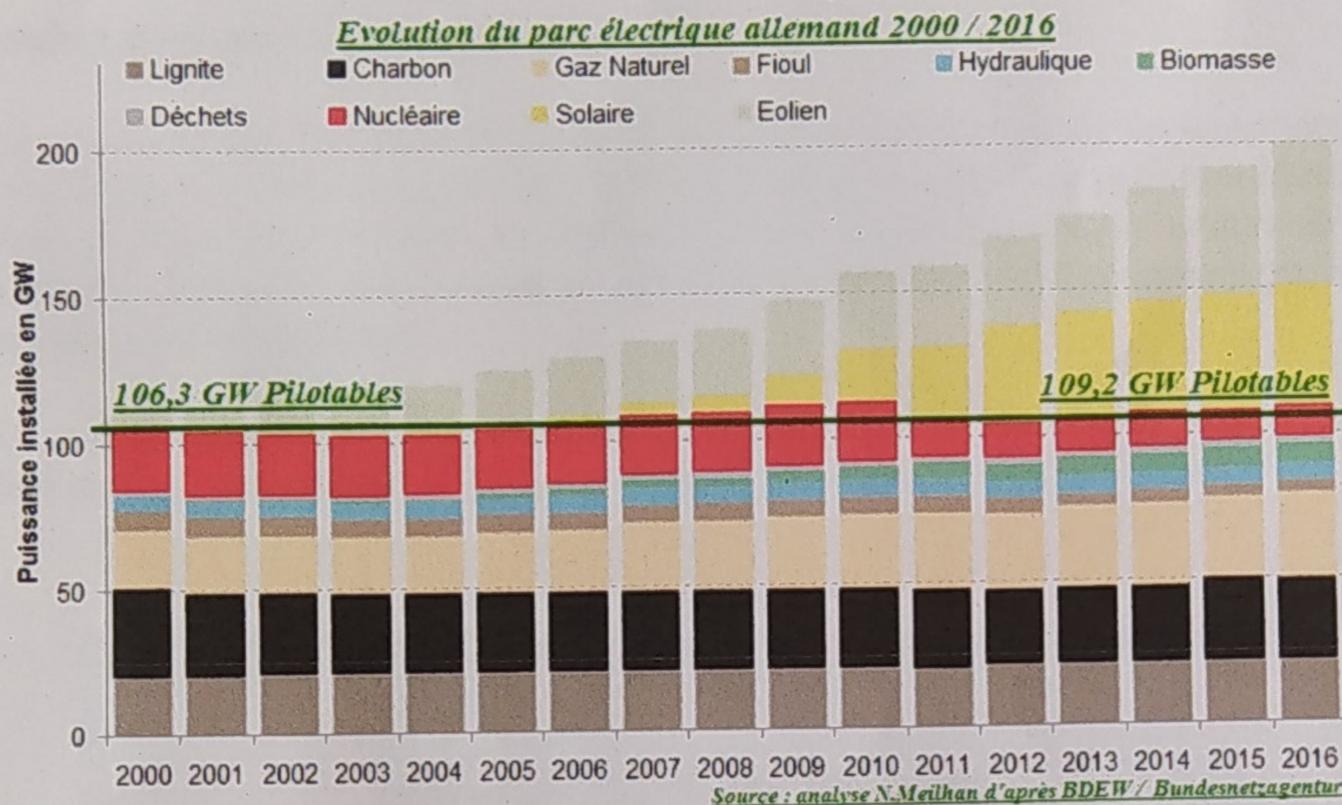
Fonctionnement

La propagande des groupes de pression et l'imaginaire collectif ont simplifié à l'extrême le fonctionnement de la technologie éolienne : le vent fait tourner les pales et l'éolienne produit de l'électricité. La réalité est pourtant bien ailleurs. Les éoliennes sur le territoire français fonctionnent en moyenne 25% du temps dans l'année. Elles n'atteignent leur pleine puissance qu'après 50km/h et sont arrêtées à 90km/h par souci de sécurité, laissant une fenêtre extrêmement réduite pour son fonctionnement optimal. Cela nous éclaire sur le mensonge criant des sociétés de l'éolien qui se pressent de vanter la puissance installée, souvent en donnant un équivalent en termes de foyers d'habitation, sans préciser que le nombre de kWh réellement produits est beaucoup plus faible que ce qu'on serait en droit d'espérer.

Il est donc clairement établi que l'énergie éolienne est une énergie intermittente qui ne peut pas exister indépendamment d'autres sources d'énergie. Dans la mesure où il est physiquement impossible de stocker l'électricité dans l'état actuel de la connaissance, comment répondre aux besoins en électricité lorsque l'éolienne ne produit rien ? On rajoute en réalité des moyens pilotables (centrales thermiques à gaz notamment) qui démarrent lorsqu'il y a un manque de production. Laisser penser que la construction d'éoliennes pourrait avoir un impact positif sur l'environnement relève donc de la plaisanterie.

L'exemple par excellence en matière d'énergie éolienne est le cas du modèle Allemand. L'Allemagne a dépensé des dizaines de milliards pour construire des éoliennes, mais personne n'a vu décroître les émissions de CO₂ (900 millions de tonnes) et le kWh Allemand reste un des plus « sales » d'Europe.

Le graphe ci-dessous prouve que l'énergie éolienne ne permet absolument pas de remplacer le parc électrique existant. Pire encore, plus on installe de sources intermittentes, plus on doit installer de moyens pilotables pour compenser, d'où l'augmentation du nombre de centrales à gaz.



La France qui semble avoir perdu la raison et s'engouffre dans l'éolien, subira donc le même sort, ce qui nous obligera à recourir encore plus au gaz, aggravant de surcroît notre déficit commercial. Compte tenu des tensions actuelles au niveau mondial sur l'approvisionnement du gaz, il s'agit donc d'un problème de souveraineté énergétique.

Un non-sens économique

Une fois que l'on a démontré l'absence de viabilité du modèle éolien, on ne peut comprendre son développement massif sans souligner la rentabilité scandaleuse offerte aux sociétés de l'éolien sur le dos des Français. En effet, pour favoriser les énergies dites renouvelables, l'état a instauré un mécanisme de prix garantis. EDF est donc contraint d'acheter le kWh éolien à un prix supérieur à celui du marché, la différence étant financée par la TICFE, taxe apparaissant sur la facture des Français. De la même manière, le foisonnement de l'éolien implique la construction de beaucoup d'infrastructures pour relier le tout au réseau. Une fois de plus, cela pèse sur les factures des Français via la taxe TURPE qui représente près de 30% de la facture. Il est inadmissible que l'on fasse payer les Français pour une énergie qui sort des limites de la raison, en particulier dans une période d'inflation aiguë.

Enfin, contrairement à ce qui est martelé, l'éolien ne crée quasiment aucun emploi en France. La majorité des équipements est importée, aggravant encore notre balance commerciale. Les sociétés impliquées dans l'éolien sont majoritairement étrangères. La maintenance s'effectuant à distance, il n'y a pas d'emploi durable lié à l'éolien en France.

Il y donc là un non-sens économique à tous points de vue.

Les nuisances pour les riverains et la faune

La partie suivante de l'argumentation et non des moindre concerne les nuisances causées par ces machines. Ces nuisances sont d'abord visuelles avec une forte pollution lumineuse de jour comme de nuit. En particulier, le nord de l'Oise a largement subi les assauts de l'éolien, créant de part et d'autre du département un véritable phénomène d'encerclement provoqué par l'omniprésence de ces machines.

Dans le présent cas, l'étude d'impact du projet présente une simulation des photos du parc éolien après sa réalisation.



Il s'agit d'une malhonnêteté qui consiste à choisir soigneusement l'angle de vue pour insister sur la discrétion de ces machines et ne pas montrer la catastrophe visuelle dans l'environnement de Crapeaumesnil. Je joins à ce dossier une photo personnelle prise à la sortie de Crapeaumesnil en direction de Roye, qui montre l'invasion réelle de ces machines sur notre territoire.



Elles ont également des impacts négatifs sur la santé des riverains, avec de plus en plus de témoignages sur des troubles du sommeil, des maux de tête, acouphènes, etc.

Elles impactent aussi la faune. D'une part, elles engendrent une mortalité très importante d'oiseaux et de chauves-souris. D'autre part, elles menacent les élevages de vaches comme l'a montré l'affaire de Puceul : augmentation de la mortalité du bétail, divagation, problèmes de vêlage.

Enfin, comme l'a souligné la Cour d'Appel d'Amiens en 2019, l'éolien provoque une dépréciation des prix de l'immobilier d'environ 20%. Il est donc tout à fait inadmissible de condamner les habitants du périmètre à une dépréciation de leur patrimoine immobilier.

Projets éoliens : conflits d'intérêts ?

Les développeurs éoliens démarchent souvent les élus locaux en leur promettant des retombées économiques pour leur commune, des travaux routiers ou des aménagements. La plupart du temps, une fois l'autorisation obtenue, elle est directement mise en vente. Impossible donc de demander des comptes à long terme sur l'évolution du parc éolien.

EDF étant contraint de racheter le kWh éolien avec une garantie en prix et en volume, on ne peut s'étonner du rapport de 2014 du Service Central de Prévention de la Corruption qui précise que « l'éolien est devenu l'activité des affairistes qui écument quotidiennement le territoire. Des milliards d'euros en provenance de fonds opaques sont investis dans ce business ».

Le Service Central de Prévention de la Corruption, dépendant du ministère de la justice, a également reconnu que « le développement de l'éolien semble s'accompagner de nombreux cas de prise illégale d'intérêts impliquant des élus locaux ».

Je cherche ici à comprendre l'implication de l'actuel maire de Crapeaumesnil, Monsieur Michel Carpentier, dans le projet éolien qui le fait apparaître dans le dossier administratif (voir photo ci-dessous) en tant que propriétaire, sauf erreur de ma part, d'une partie des parcelles sur lesquelles s'implantent les éoliennes. La société EnergieTeam précise que les « élus, [...] ont repris une nouvelle délibération en février 2021. », date à laquelle M.Carpentier siège déjà en tant que maire. Il me semble donc que cette situation constitue un cas de conflit d'intérêts où le maire de la commune de Crapeaumesnil se retrouve juge et partie.



energie
TEAM

ANNEXE 5.
AUTORISATION D'EDIFICATION

Je soussigné,

M. CARPENTIER Michel Félix Eugène
Né le 22/01/1947, à Crapeaumesnil (60)
De nationalité française
Demeurant à 637 Grande rue 60310 Crapeaumesnil
qui déclare être marié sous le régime de la séparation de bien.

dénommés dans le corps des Présentes le « Propriétaire ».

Le Propriétaire déclare que la parcelle est un bien commun.

Il déclare également en être titulaire d'un droit réel sur lui avec d'autres (usufruit et nue-propriété).

En cas de droits réels multiples sur les parcelles, tous ses propriétaires (*loto sensu*) s'engagent, en vertu des Présentes, solidairement et indivisiblement entre eux au profit de la Société. L'identification séparée de chacun des propriétaires (*loto sensu*) des parcelles est précisée ci-avant (*Annexe n°2*). Par la suite, chacune de ces personnes sera également incluse dans la désignation générique et au singulier ici retenue à son sujet : le « Propriétaire ».

Autorise la société **energieTEAM** (1, rue des Energies Nouvelles, Parc Environnemental Gros Jacques, 80460 OUST MAREST) ou toute autre personne physique ou morale de son choix, sur les parcelles désignées ci-dessous :

Commune(s)	Contenance			Section(s)	N° Parcelle(s)	Lieux-Dits (facultatif)
	ha	are	m ²			
Crapeaumesnil	04	33	50	C	10	
Amy	07	31	71	ZE	133	

- à déposer une ou plusieurs demandes de permis de construire pour une ou des éoliennes avec leurs plateformes, chemins d'accès et leurs équipements (poste de livraison),
- à édifier une ou plusieurs éoliennes et leurs équipements (poste de livraison),
- et/ou surplomber d'une ou plusieurs éoliennes ces parcelles,
- à réaliser des passages de câbles souterrains,
- à faire effectuer une division cadastrale par un géomètre,
- à faire intervenir l'INRAP pour réaliser des fouilles archéologiques préventives.

Fait le 14/08/2014 à Crapeaumesnil et en 3 exemplaires originaux

Le Propriétaire

Prénom(s) et Nom(s) et Signature(s)

Fabienne LAFEVRE

Michel Carpentier

Communication mensongère de la société EnergieTeam

L'ensemble des observations présentées ci-dessus me permet donc de dénoncer une communication mensongère de la société EnergieTeam présentée sur leur site internet <https://www.energieteam.fr/parc-eolien-de-la-planchette-sur-la-commune-de-crapeaumesnil-ouverture-de-lenquete-publique/>

- « des améliorations ont été apportées au projet pour l'intégrer au mieux dans son environnement et une éolienne a été retirée. » Observation : Retirer une éolienne pour mieux intégrer le projet relève de la plaisanterie de mauvais goût.

- « 5 éoliennes d'une puissance de 4,2 MW chacune soit 21 MW au total. Ces éoliennes devraient produire environ 46 000 MWh par an, ce qui équivaut à la consommation annuelle en électricité de plus de 15 000 personnes. » Observation : D'une part c'est un mensonge de dire que cela alimente 15000 personnes puisque lorsque l'éolien ne produit pas, la ferme éolienne n'alimentera personne. Une année compte 8760 heures. Par conséquent les 5 éoliennes devraient produire, sauf erreur de ma part, $8760 \times 21 = 183960 \text{ MWh}$. Or la société avoue elle-même qu'elles ne produiront que 46000MWh, soit exactement 25% de la valeur espérée, ce qui confirme le phénomène d'intermittence. Comment donc alimenter les 15000 personnes sur les 75% restants de temps dans l'année ?

- « Si le parc est construit, des mesures de sauvegarde de nichées de busards seront prises et des plantations de haies paysagères seront réalisées dans la commune. » Observation : En quoi une haie paysagère va-t-elle amoindrir la mortalité des oiseaux ? Qui se porte garant du suivi des mesures de sauvegarde sur le long terme ? Si les haies concernent la visibilité des éoliennes, en quoi des haies vont-elles cacher des éoliennes de 180m de haut ?

- « Pourquoi développer les énergies renouvelables ? Parce que la consommation d'électricité est de plus en plus importante avec le transfert du chauffage et du transport vers l'électrique et que la moitié des réacteurs de centrales nucléaires sont à l'arrêt, nous devons recourir aux énergies renouvelables qui sont des énergies à bas coût. » Observation : Au 27 février 2023, 17 réacteurs sur 56 sont à l'arrêt soit 30% et non 50% comme le prétend la société. Par ailleurs, ils sont à l'arrêt pour maintenance et non de manière définitive, ce qui n'est pas précisé. Enfin, il est mensonger de prétendre que les énergies éolienne et solaire vont remplacer l'énergie nucléaire. D'un côté une soixantaine de réacteurs produisent 70% de notre électricité. De l'autre environ 10000 éoliennes produisent 6% quand le vent le décide. Il faut donc garder le sens des proportions.

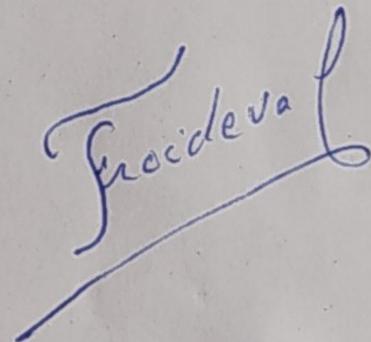
→ « De plus, les producteurs éoliens et photovoltaïque, ont reversé à l'Etat 14,4 milliards d'€ en 2021 et 2022. Ces 14,4 milliards ont permis à l'Etat de financer le bouclier tarifaire qui limite les prix de l'électricité à hauteur de 4% et a permis de soulager le pouvoir d'achat des Français. » Observation : La TICFE finance, sur le dos des consommateurs, l'obligation d'achat des « énergies renouvelables » à un prix supérieur à celui du marché. Faire croire que l'éolien ou le photovoltaïque rapportent de l'argent à l'Etat est extrêmement osé. Quant au bouclier tarifaire, il faut avoir l'honnêteté de dire que nous subissons les prix fixés par le marché européen de l'électricité alors que le coût de production de notre énergie est bien inférieur. Il ne faut donc attribuer aucune louange au bouclier tarifaire, qui endette l'Etat alors qu'il suffirait de sortir de ce mécanisme de fixation des prix.

Ainsi, au regard de tous les éléments relevés dans ce courrier, je vous prie de bien vouloir prendre acte de mon opposition ferme à ce projet éolien dans mon canton de résidence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Cordialement

Vincent Froideval

A handwritten signature in blue ink, reading 'Froideval', with a horizontal line underneath it.